



Distr. générale
11 septembre 2018

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Septième session extraordinaire
Réunion ministérielle
Nairobi, 19 septembre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément aux articles 9 et 10 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (la « Conférence ») peut se réunir en session extraordinaire entre ses sessions ordinaires. À sa réunion tenue les 17 et 18 avril 2018 à Rabat, le Bureau de la Conférence s'est accordé à dire qu'il y avait lieu de tenir une telle session extraordinaire.
2. Conformément à cette recommandation, il a été décidé que la septième session extraordinaire de la Conférence se tiendrait au siège de son secrétariat, à Nairobi, du 17 au 19 septembre 2018. Elle a pour thème « Concrétiser les politiques environnementales grâce à des solutions innovantes ». La réunion ministérielle de la session extraordinaire aura lieu le 19 septembre 2018.
3. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle, qui figure dans le document AMCEN/SS.VII/1.
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la septième session extraordinaire (AMCEN/SS.VII/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document.
5. La session extraordinaire sera organisée conjointement avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se tiendra juste avant la première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, qui se déroulera au même endroit les 20 et 21 septembre 2018. L'objectif de la Plateforme est de promouvoir la gestion durable de l'environnement en Afrique en renforçant les partenariats, la coordination et l'harmonisation des activités.

II. Objectifs et aperçu général de la réunion ministérielle

6. La réunion ministérielle vise principalement à permettre aux ministres africains de l'environnement de débattre des stratégies et des plans devant être mis en place pour que le concept de solutions environnementales novatrices dépasse le niveau stratégique, tel qu'il a été souligné à la seizième session ordinaire de la Conférence tenue à Libreville les 15 et 16 juin 2017 et à la troisième session de Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement tenue à Nairobi du 4 au 6 décembre 2017, et qu'il se concrétise dans le cadre de l'application de mesures novatrices. Les délibérations s'inscriront également dans le cadre du thème global de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à savoir « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables ».
7. La réunion sera l'occasion pour les ministres de préparer la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui se tiendra à Charm el-Cheikh (Égypte) du 17 au 29 novembre 2018, et le Sommet sur la biodiversité en Afrique, qui se déroulera en Égypte juste avant la réunion de la Conférence des Parties.

8. En outre, les ministres se pencheront sur les préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 décembre 2018. Du point de vue de la diplomatie internationale en matière de climat, 2018 est une année importante en ce que les gouvernements sont censés arrêter des lignes directrices pour rendre pleinement opérationnel l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et faire le point sur les progrès accomplis collectivement par les pays dans la réalisation des objectifs et ambitions de l'Accord de Paris.

9. Le groupe d'experts saisira les ministres d'un certain nombre de questions, sur lesquelles ces derniers seront invités à échanger des vues afin de s'accorder.

10. Enfin, il est prévu que les ministres adoptent une déclaration, des décisions et des messages clés reflétant leurs débats sur les divers points inscrits à l'ordre du jour.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

11. Le Président de la Conférence présidera la cérémonie d'ouverture officielle. Il présentera les membres du Bureau et les orateurs d'ouverture de séance, notamment le Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture de l'Union africaine.

12. Le Président invitera un dignitaire kényan à procéder à l'ouverture officielle de la réunion ministérielle, laquelle sera suivie d'une courte pause.

13. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera diffusé avant l'ouverture de la réunion.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

14. Le Président présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS/VII/1) pour examen et adoption.

b) Organisation des travaux

15. Le Président présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et renverra les participants à la liste des documents établis pour la session, qui figure dans l'annexe I.

Point 3

Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts

16. Le Président du groupe d'experts présentera le rapport de la réunion de ce groupe, qui comprendra un résumé de ses délibérations et les recommandations et projets de décision en résultant.

17. Les ministres souhaiteront peut-être prendre note du rapport et examiner les projets de décision au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

Point 4

Compte rendu de la Conférence sur l'économie bleue durable et des résultats de la conférence régionale tenue dans le cadre du Forum mondial sur les paysages sur le thème « Restauration des paysages en Afrique : perspectives et opportunités »

a) Conférence sur l'économie bleue durable

18. Le Canada et le Kenya organiseront ensemble la première Conférence mondiale de haut niveau sur l'économie bleue durable à Nairobi, du 26 au 28 novembre 2018. Cette Conférence a pour objectif de dégager des engagements concrets et de définir des mesures pratiques pouvant aider la planète à passer à l'économie bleue. Un(e) représentant(e) du Gouvernement kényan fera un bref exposé.

b) Conférence régionale du Forum mondial sur les paysages sur le thème « Restauration des paysages en Afrique : perspectives et opportunités »

19. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur cette conférence régionale tenue à Nairobi les 30 et 31 août 2018, qui était axée sur la coordination et la promotion de l'appui apporté par les autorités nationales, la communauté internationale et le secteur privé à la restauration des paysages et des forêts, ouvrant ainsi la voie à sa mise en œuvre.

Point 5

Préparatifs de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et du Sommet sur la biodiversité en Afrique

20. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ainsi que la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique se tiendront à Charm el-Sheikh (Égypte) du 17 au 29 novembre 2018. Elles seront précédées, les 14 et 15 novembre 2018, par le segment de haut niveau de la Conférence, dont le thème général sera « Investir dans la diversité biologique dans l'intérêt des peuples et de la planète ».

21. L'Égypte accueillera également le Sommet sur la biodiversité en Afrique le 13 novembre 2018, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le thème du Sommet est le suivant : « Dégradation et restauration des terres et des écosystèmes : priorités pour accroître la résilience en Afrique ».

22. La réunion ministérielle sera axée sur la définition des priorités de l'Afrique en matière d'accroissement des investissements en faveur de la biodiversité et sur l'examen des vues et perspectives de l'Afrique concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui sera soumis pour examen pendant la préparation du cadre. Les ministres examineront également des questions pertinentes pour le Sommet sur la biodiversité en Afrique et les résultats pouvant s'en dégager, y compris les moyens proposés pour lutter contre la dégradation des terres et renforcer la restauration des écosystèmes en Afrique.

23. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur ce point de l'ordre du jour, après quoi se tiendra un dialogue ministériel en séance plénière sur la même question. Le secrétariat a établi un document d'information (AMCEN/SS.VII/3) afin de favoriser les débats sur cette question.

Point 6

Préparatifs de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

24. La vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 décembre 2018. Du point de vue de la diplomatie internationale en matière de climat, 2018 est une année importante en ce que les gouvernements sont censés arrêter des lignes directrices pour rendre pleinement opérationnel l'Accord de Paris et faire le point sur les progrès accomplis collectivement par les pays dans la réalisation des objectifs et ambitions de l'Accord de Paris.

25. L'Afrique est clairement résolue à prendre des mesures en faveur du climat. La région se distingue en ce qu'elle montre l'exemple en matière de ratification de l'Accord de Paris, atteignant un taux de ratification de plus de 80 %. Le secrétariat fera un bref exposé basé sur le document d'information intitulé « Analyse de la mise en œuvre des obligations climatiques de l'Afrique sous l'angle de la science, de la stratégie et de l'action » (AMCEN/SS.VII/4).

26. Le Président du Groupe africain de négociateurs présentera ensuite un aperçu, une analyse et un rapport sur l'état d'avancement des négociations sur les changements climatiques menées dans le contexte des mesures visant à rendre l'Accord de Paris pleinement opérationnel ainsi qu'un certain nombre d'autres questions en suspens, en prévision de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Pologne en décembre.

27. L'importance de l'adaptation a été régulièrement soulignée comme une priorité pour l'Afrique. À cette fin, l'Initiative pour l'adaptation en Afrique a été lancée à Paris lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue dans cette ville du 30 novembre au 11 décembre 2015, afin de galvaniser un appui en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions concrètes sur l'adaptation. La Coordinatrice de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique fera un bref exposé sur la mise en œuvre de l'Initiative, notamment la table ronde des partenaires devant se tenir à New York le 24 septembre 2018, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

28. Les exposés susmentionnés seront suivis d'un débat ministériel sur le point de l'ordre du jour en question, qui devront donner lieu à la définition d'orientations quant à la voie à suivre.

Point 7

Participation de l'Afrique à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

29. La quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendra à Nairobi du 11 au 15 mars 2019 sur le thème général suivant : « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables ». Les solutions novatrices dont il est question couvrent les politiques, le financement, les technologies, les partenariats et les processus multipartites et sont essentielles à la fois pour résoudre de nombreux problèmes environnementaux et pour accélérer le développement durable.

30. De brefs exposés seront faits par des représentant(e)s du secrétariat sur la feuille de route concernant la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement et sur les mesures qui sont déjà prises sur le continent pour mettre en œuvre les dispositions stratégiques des solutions environnementales novatrices. Un(e) représentant(e) de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basée à Nairobi fera un exposé sur les progrès accomplis dans la préparation de la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement, y compris les résolutions proposées et les principaux domaines prioritaires pour l'Afrique.

31. Les exposés seront suivis d'un débat ministériel en plénière sur ce point de l'ordre du jour, englobant les principales questions qui seront examinées à l'Assemblée pour l'environnement, l'approche commune de l'Afrique concernant sa participation à celle-ci et les principaux messages à l'intention de l'Assemblée pour l'environnement. Le secrétariat a établi un document d'information (AMCEN/SS.VII/5) afin d'alimenter les discussions sur ce point de l'ordre du jour.

Point 8

Examen et adoption du projet de déclaration et des projets de décision présentés par le groupe d'experts

32. Le Président présentera le projet de déclaration et les projets de décision retenus ainsi que les principaux messages. Un(e) représentant(e) du secrétariat passera en revue le projet de déclaration, les projets de décision et les principaux messages avec les ministres et recueillera leurs avis en la matière.

33. Le Président invitera ensuite les ministres à adopter la déclaration, les décisions et les principaux messages de la septième session extraordinaire.

Point 9

Adoption du rapport de la réunion ministérielle

34. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera le projet de rapport de la réunion ministérielle. Le Président de la Conférence invitera ensuite les participant(e)s à examiner le rapport.

35. Le Président demandera que le rapport soit adopté en principe, étant entendu que les observations des participants seront intégrées par le secrétariat dans la version finale, qui sera établie en anglais et en français.

Point 10

Questions diverses

36. Le Président invitera les ministres à examiner brièvement toute question importante pertinente qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il est proposé que tout gouvernement souhaitant soulever une question au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un document d'information à distribuer au cours de la session.

Point 11

Clôture de la réunion

37. À l'issue des échanges de politesse d'usage, le Président de la Conférence prononcera la clôture officielle de la réunion.

Annexe I

Liste des documents

Cote	Document
Documents de travail	
AMCEN/SS.VII/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.VII/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.VII/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/SS.VII/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/SS.VII/3	Dégradation et restauration des terres et des écosystèmes : priorités pour le renforcement de la résilience en Afrique
AMCEN/SS.VII/4	Analyse de la mise en œuvre des obligations climatiques de l'Afrique sous l'angle de la science, de la stratégie et de l'action
AMCEN/SS.VII/5	Solutions environnementales novatrices : du concept stratégique à la mise en œuvre
Documents de référence	
AMCEN/SS.VII/REF/1	Rapport de la première réunion consultative en prévision du Sommet sur la biodiversité en Afrique
AMCEN/SS.VI/6	Rapport du segment ministériel de la sixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/16/3	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique
AMCEN/16/8	Rapport du segment ministériel de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/SS.VII/INF/1	Note d'information sur la septième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail du segment ministériel

Mercredi 19 septembre 2018

Horaire	Description
9 heures – 9 h 45	Point 1 : Cérémonie d'ouverture
9 h 45 – 10 heures	Point 2 : Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour • Organisation des travaux
10 heures – 10 h 30	Point 3 : Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts sous la direction du président du groupe d'experts
10 h 30 – 11 heures	Point 4 : Compte rendu de la Conférence sur l'économie bleue durable et des résultats de la conférence régionale tenue dans le cadre du Forum mondial sur les paysages sur le thème « Restauration des paysages en Afrique : perspectives et opportunités »
<i>Débats ministériels</i>	
11 heures – 11 h 45	Point 5 : Préparatifs de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et du Sommet sur la biodiversité en Afrique
11 h 45 – 12 h 30	Point 6 : Préparatifs de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
12 h 30 -14 heures	<i>Pause déjeuner</i>
<i>Débats ministériels (suite)</i>	
14 heures – 14 h 45	Point 7 : Participation de l'Afrique à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
14 h 45 – 17 heures	Point 8 : Examen et adoption du projet de déclaration et des projets de décision présentés par le groupe d'experts
17 heures – 17 h 30	Point 9 : Adoption du rapport de la réunion ministérielle
17 h 30 – 17 h 45	Point 10 : Questions diverses
17 h 45 – 18 heures	Point 11 : Clôture de la réunion
18 h 30 – 20 h 30	Cocktail et cérémonie de remise de prix